

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 18 février 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **1) Ouverture de l'Antenne Rel'og – Aide au logement pour les citoyens des communes de l'Ouest lausannois**

En août 2017, les Conseils communaux des communes de l'Ouest lausannois ont adopté un préavis pour l'ouverture d'une antenne de la Fondation Apollo (préavis n° 2017/09 pour Ecublens). Cette prestation de soutien au logement n'a pas pu être développée suite à une enquête pénale mettant en cause la bonne gestion de ladite Fondation.

En 2020, le Canton a mené une procédure permettant à la Fondation Le Relais de reprendre l'intégralité des prestations prévues dans le projet Apollo. Le Relais est une institution vaudoise unanimement reconnue pour la qualité de ses prestations.

Elle reprendra ainsi le flambeau de l'aide au logement qui comportera les volets suivants :

- aide pour constituer un dossier de recherche de logement ;
- soutien à la recherche d'un appartement ;
- mesures et soutien social pour éviter la rupture d'un contrat de bail à loyer ;
- possibilités de contrats de sous-location avec un suivi personnalisé pour permettre de stabiliser situation et lieu de vie des prestataires.

En décembre 2020, la réactualisation de la convention adoptée dans le cadre du préavis n° 2017/09 a été finalisée avec Le Relais, sans en modifier ni le fond, ni la substance. Une antenne d'aide au logement peut ainsi se déployer dans l'Ouest lausannois sous le nom de Rel'og Ouest.

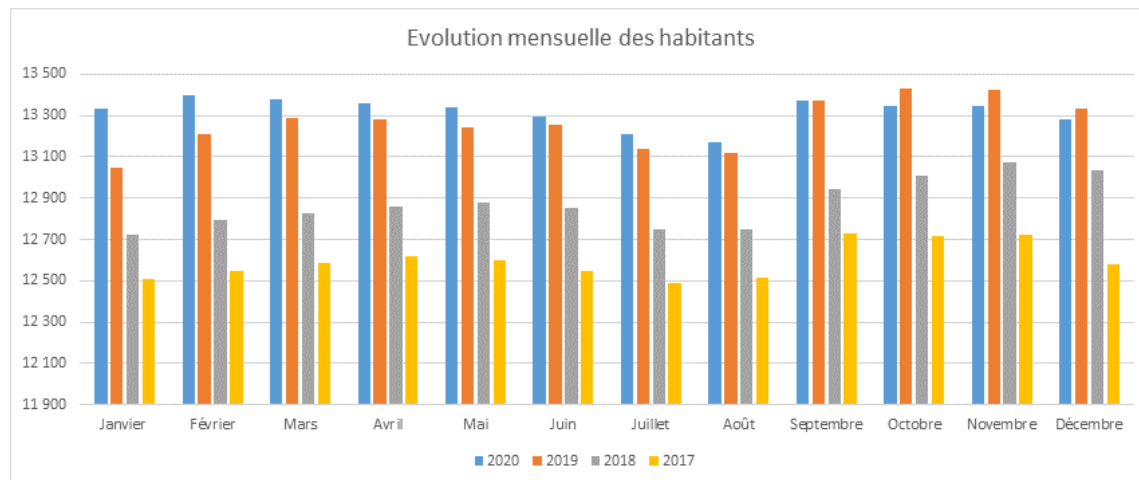
Celle-ci va ouvrir ses portes à la rue de la Poste 3 à Renens. Cette adresse est située idéalement près des transports publics et de parkings, permettant ainsi un accès très aisé pour toutes les citoyennes et tous les citoyens des communes de l'Ouest lausannois.

Dès février 2021, l'équipe de Rel'og Ouest pourra soutenir dans sa première étape de fonctionnement des personnes et des familles qui seront identifiées par le réseau d'aide existant (administrations communales de l'Ouest lausannois, ARASOL, ARASPE et associations). Elle pourra donc immédiatement compter sur un solide réseau social au niveau du district.

Toutes les personnes en proie à des difficultés liées à la question du logement sont dès à présent encouragées à s'adresser à leur commune ou aux centres sociaux régionaux pour pouvoir bénéficier de ce soutien. Dès que possible, mais au plus tard cet été, cette antenne sera ouverte d'une façon plus large à toute la population de l'Ouest lausannois.

**2) Réponse au vœu de M. le Conseiller Guillaume Leuba, déposé le 26 novembre 2020, concernant la présentation d'un graphique représentant l'évolution mensuelle de la population.**

Vous trouverez ci-dessous l'évolution mois par mois de la population d'Ecublens :



Les fluctuations mensuelles importantes correspondent, dans la majorité des cas, aux mutations enregistrées relatives aux étudiants (arrivée/départ).

Ces données sont disponibles en tout temps auprès du Service du Contrôle des habitants qui se tient à disposition pour tout complément d'information.

**3) Réponse au vœu de M. le Conseiller Germain Schaffner, déposé le 18 juin 2020, demandant l'harmonisation de la partie « Organismes intercommunaux » du rapport de gestion de la Municipalité en donnant systématiquement, pour chaque organisme externe, un résumé avec les éléments qui concernent notre Commune en plus du lien internet vers le rapport complet de l'organisme concerné et que le rapport concernant les 55+ figure, avec un résumé et son lien internet, dans la rubrique « Aînés de la commune »**

La Municipalité rappelle qu'elle a décidé de limiter le contenu du rapport de gestion 2019 « papier », ainsi que ceux des années suivantes, à la gestion par la Municipalité de l'exercice précédent (partie communale) et à quelques rapports intercommunaux, tout en permettant aux Conseillers communaux d'accéder à tous les rapports des entités intercommunales, dans leur intégralité, sous format numérique. Cette décision, s'inscrivant dans un principal objectif de développement durable, a permis de réduire de 252 à 190 pages le rapport de gestion 2019 par rapport à celui de 2018 (- 24 %).

Afin de poursuivre cet objectif et considérant que résumer 37 rapports intercommunaux représenterait une tâche conséquente, la Municipalité a décidé de ne pas revenir sur sa décision précédente et de limiter le contenu de la partie « organismes intercommunaux et relations extérieures » du rapport de gestion « papier » aux rapports des Ententes et des Commissions municipales, tout en garantissant un accès aux rapports complets de tous les autres organismes intercommunaux.

Quant au rapport concernant les 55+, à l'instar des rapports d'activités des autres associations et sociétés locales, il ne peut pas figurer dans la partie consacrée à la gestion de la Ville par la Municipalité. Seules les informations concernant le soutien et l'activité des services communaux, en particulier celui des affaires sociales, familiales et du logement, consacrés à l'association 55+ d'Ecublens doivent y être mentionnées, comme cela figure dans le rapport de gestion 2019.

**4) Chiffre communal de la population**

Situation au 31 décembre 2020 : **13'281 habitants** (13'332 au 31 décembre 2019).

*La Municipalité*